

# Mes premiers élèves à troubles cognitifs

Comme le précise le site Eduscol : « Face aux troubles des apprentissages, il n'y a **pas de réponse commune, chaque enfant est unique**. Ces troubles peuvent être liés à une dyslexie/dysorthographe, une dyspraxie, une dyscalculie, un TDAH (trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité), à des troubles des fonctions exécutives (trouble de la planification, du traitement séquentiel, et de la mémoire de travail) » ou encore à un TSA (trouble du spectre de l'autisme).

Dans le second degré, plus de 36% des élèves présentent des troubles des fonctions cognitives. Les conseils pratiques ci-dessous vous aideront à la fois à **entrer en relation avec ces élèves, mais aussi à trouver votre place** dans l'environnement aidant qui se construit autour d'eux.

## CONSEILS PRATIQUES

### S'inscrire dans un écosystème d'aide

Un élève qui n'a pas de trouble cognitif particulier est déjà en relation avec un grand nombre d'acteurs : camarades, parents, autres professeurs, personnels ressources de l'établissement, etc. **Plus ces personnes se coordonnent et plus l'élève évolue dans un environnement favorable** à ses apprentissages. C'est encore plus vrai pour un élève à troubles cognitifs : **les besoins sont plus grands et le nombre d'acteurs plus important**.

#### ➔ Identifier les acteurs « aidants »

- **Rencontrez les parents.** Aucun adulte ne connaît mieux l'élève ! Il faut bien entendu les écouter, considérer leurs propositions, mais aussi garder une distance vis-à-vis des éléments qu'ils vous partagent. Votre réponse éducative aux besoins de l'élève passe également par des connaissances plus « neutres » sur sa situation, obtenues auprès de professionnels.
- Échangez des informations avec **l'enseignant référent de l'élève**. Il a sûrement déjà constitué un **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** qui va vous aider à orienter votre action.
- **Identifiez et coopérez avec les professionnels non enseignants.** Pour entourer l'élève, le conseiller principal d'éducation, la direction de l'établissement, l'infirmier, le médecin et le psychologue scolaires sont autant de **ressources sur lesquelles s'appuyer**. L'élève bénéficie parfois d'un auxiliaire de vie scolaire (AVS) ou d'un

accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH). AVS et AESH ont le même rôle, leur nom diffère par le mode de recrutement. Les **professionnels hors milieu scolaire** qui accompagnent certains enfants (orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute, psychologue...) peuvent partager de précieux conseils et aider à mettre en place des adaptations concrètes.

- **Prenez place au sein de l'équipe de suivi de la scolarisation.** Cette équipe est constituée de toutes les personnes déjà mentionnées : parents, enseignants en charge de l'élève, etc.

- **Communiquez avec vos collègues !** Par mail ou informellement à la machine à café, toutes les occasions sont bonnes pour **évoquer un comportement que l'on ne comprend pas** ou récupérer une piste pour **mieux inclure l'élève**.

- **Ciblez vos interlocuteurs.** La nature des informations échangées demande du discernement. **Ne partagez pas tout avec tout le monde.** Évitez les emails à « tout-prof » par exemple et demandez-vous toujours : « Est-ce utile que ces collègues soient mis au courant ? ».

#### ➔ Connaître les dispositifs réglementaires

- **Distinguez les divers troubles cognitifs.** Les troubles des apprentissages comportent par exemple les troubles « DYS » mais aussi ceux de l'attention et du comportement (TDAH). Les TCC (troubles des conduites et des comportements) combinent difficultés psycho-

logiques, personnelles et sociales et peuvent générer chez l'élève des comportements inappropriés, voire violents. Enfin les troubles envahissants du développement (TED) sont caractérisés par la « triade autistique » : un déficit des interactions sociales, des comportements répétitifs et un traitement sélectif des informations.

- **Appropriiez-vous l'esprit de la loi** pour l'égalité des droits et des chances. « Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental ». Deux notions principales : celle d'**accessibilité** (permettre à tous les enfants d'accéder à l'apprentissage à l'école) et celle de **compensation** (mettre en place des dispositifs individualisés pour compenser les handicaps).

- **PAI, PPRE ou PAP ? Faites le tri !** Alors que le **PAI** (plan d'accompagnement individualisé) vient en aide aux élèves malades, le **PPRE** (programme personnalisé de réussite éducative) est proposé aux élèves en **difficulté scolaire**. Le **PAP** (plan d'accompagnement personnalisé) est quant à lui réservé aux élèves dont les difficultés scolaires sont dues à un **trouble des apprentissages**.

- **Renseignez-vous sur la prise en charge des élèves en situation de handicap via le PPS**. Lorsque les troubles cognitifs sont importants, la prise en charge de votre élève s'organise autour du projet personnalisé de scolarisation (PPS). La maison départementale des personnes handicapées (**MDPH**) accompagne la famille dans l'évaluation de la situation et élabore le PPS. Vous intégrerez alors **l'équipe de suivi et de scolarisation**, coordonnée par un **enseignant référent**. Identifiez-le !

- **Appuyez-vous sur le livret scolaire unique**. Outil de suivi individualisé des compétences, ce livret vous aide en particulier à situer les apprentissages de votre élève à troubles cognitifs.

### ➔ Cibler son rôle et ses limites

- **Vous êtes enseignant**. Des enseignants spécialisés ont obtenu le **CAPPEI** (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive). Mais tout comme eux, **on ne vous demande pas d'avoir la science infuse** quant à la prise en charge des élèves à besoins spécifiques !

- **Vous êtes un élément d'un système d'aide coordonné**. À votre échelle et avec vos moyens, **inscrivez-vous dans l'équipe de suivi de scolarisation de l'élève**. L'accompagnement sera réussi si chaque acteur agit au mieux dans son domaine ET si les actions sont communiquées et coordonnées. **Échangez** notamment avec les autres **collègues qui accueillent l'élève** dans leur classe.

- **Préférez les échanges via le professeur référent**. S'il est intéressant d'échanger avec la famille sur l'activité de l'élève dans sa classe, **la multiplication des interlocuteurs**

**peut complexifier la coordination de l'aide** apportée à l'élève. En communiquant avec le professeur référent, celui-ci pourra centraliser les remarques puis les traiter avec la famille. La réponse apportée par l'équipe éducative gagnera en cohérence et en efficacité.

- **Placez-vous dans une démarche de recherche**. Les outils et conseils collectés auprès de chacun sont autant de **pistes pour améliorer votre action éducative auprès de l'élève** en situation de handicap. N'ayez pas peur d'essayer, d'expérimenter... et de vous tromper ! **Engagez les échanges avec l'élève** pour vous aider à déterminer ce qui lui convient le mieux.

### Entrer en relation

La **relation bienveillante** entre l'élève à trouble cognitif et son enseignant est primordiale. Elle doit permettre à l'élève de renforcer son identité positive et de développer de nouvelles capacités. La bonne nouvelle, c'est que **la différence est une chance** dans une classe et ce, à bien des égards !

### ➔ Accueillir la différence

- **Jetez un oeil aux neurosciences** : elles nous aident à mieux comprendre le fonctionnement de notre cerveau, expliquent notamment que nous sommes tous différents, capables de créer de nouvelles connexions dans notre cerveau et donc **tous capables d'apprendre !**

- **Considérez le trouble comme un état et non une maladie**. Un élève dyslexique ne peut pas en guérir. **Aidez-le à apprivoiser ce handicap** pour le surmonter. De même, considérez l'autisme comme un **fonctionnement différent** et non un dysfonctionnement.

- **Ne confondez pas l'enfant et sa déficience**. Souvenez-vous que l'élève ne se réduit pas à ses troubles cognitifs. Soyez naturel, bienveillant et ambitieux, comme vous l'êtes avec tous vos élèves !

- **Préparez l'arrivée de l'élève dans le groupe classe**. En accord avec lui et avec sa famille, expliquez aux autres élèves ses particularités de fonctionnement. Vous proposerez alors à la classe de **porter un autre regard sur la différence** : une façon de mieux comprendre son propre fonctionnement cognitif, une richesse pour le groupe. Vous développerez dans le même temps des **valeurs importantes** telles que l'esprit civique, le respect, la solidarité...

### ➔ Diversifier et inclure... au bénéfice de tous les élèves

- **Prenez garde aux tâches multiples**. On le sait maintenant, le cerveau n'est pas multi-tâche ! Les tâches que l'on peut accomplir simultanément sont celles que l'on a automatisées. En proposant des **consignes simples et « mono-tâche »**, vous aiderez tous les élèves... mais

particulièrement ces élèves pour lesquels la concentration sur des détails empêche de voir totalement le sens de l'activité.

- **Diversifiez vos pratiques dans le temps.** Il en faut pour tous les goûts ! Prendre en compte les besoins des élèves peut passer par une diversité de situations pédagogiques. Vous avez proposé un texte à lire pour introduire votre cours ? Choisissez une vidéo ou la manipulation d'un objet la prochaine fois pour tester différentes postures d'apprentissage.
- **Autorisez les stratégies de résolution alternatives.** Certains élèves ne réagissent pas de la façon attendue. Et si c'était une richesse pour votre cours ? Autoriser des stratégies de résolution différentes permet à tous les élèves de **s'engager « à leur façon »** dans la tâche mais aussi de **comparer** ces stratégies, en débattre, etc.
- **Aidez votre élève à identifier ses forces.** En plus de développer son estime de soi, il apprendra à s'en servir pour **contourner ses faiblesses**. Encore une fois, cette attitude pourra être adoptée pour chaque élève de votre classe !
- **Encouragez-le** à l'écrit comme à l'oral. Les efforts, les tentatives, les réussites comme les erreurs, sont autant d'étapes « normales » de tout apprentissage. Chaque élève devrait en être convaincu. En le valorisant, vous participez à **développer chez lui cette vision positive de l'école**.
- **Appuyez-vous sur les autres élèves.** Il ne s'agit pas de demander à un élève de « s'occuper » de celui en difficulté. L'élève aidant doit réaliser qu'en le faisant, il s'aide aussi lui-même : on a vraiment appris que ce que l'on est capable d'enseigner ! Par ailleurs, des **élèves qui s'entraident**, c'est un enseignant plus disponible pour ceux dont les besoins sont spécifiques.

### ➔ Différencier sans exclure

- **Tenez compte de la fatigabilité de l'élève.** Certaines tâches qui paraissent banales comme recopier la date au tableau ou sortir son carnet de liaison, peuvent devenir extrêmement sollicitantes pour des élèves dyslexiques ou ayant des troubles de la planification. Il est normal qu'ils fatiguent plus vite.
- **Mettez en place un tutorat si besoin.** Au-delà de l'aide apportée, l'élève tuteur peut devenir un autre **point de repère** pour l'élève à besoin spécifique. Pensez cependant à bien délimiter les contours du tutorat sans empiéter sur des responsabilités qui reviennent aux adultes.
- **Explicitez, reformulez votre consigne**, soit en classe entière, ou bien en aparté. Selon les troubles, une consigne écrite aura tout intérêt à être reformulée à l'oral ou inversement.

- **Appréciez l'intérêt, l'ampleur et la nature du travail à la maison.** Sans l'encadrement de son professeur, l'apprentissage des leçons peut vite devenir mission impossible pour un élève qui a des troubles de l'apprentissage (et pour ses parents). **Privilégiez ainsi le travail en classe.**

- **Favorisez les interactions et la solidarité entre tous les élèves.** Ainsi, l'aide fournie à celui porteur de handicap ne sera pas source d'exclusion mais participera de l'organisation « normale » de la classe.

### Adapter sans tout changer

**Des élèves qui fonctionnent différemment ont des besoins différents.** Certains attendent avant tout d'être rassurés en étant informés bien à l'avance de situations au potentiel stressant (passage à l'oral, évaluation...). D'autres ont besoin d'aide dans leur organisation, pour communiquer, prendre des notes... Pour autant, **il ne s'agit pas d'individualiser l'ensemble de sa pédagogie**. En proposant **quelques adaptations** de l'environnement, des supports et de l'évaluation, il sera possible d'améliorer l'expérience d'apprentissage des élèves à besoins spécifiques.

### ➔ Adapter l'espace et le matériel

- **Pensez la position de l'élève dans la classe.** Certains élèves auront besoin d'être devant, face au tableau pour mieux se concentrer. Les îlots permettent quant à eux la collaboration et l'entraide. Prenez garde tout de même : tous les élèves ne sont pas à l'aise avec le travail de groupe qui peut entraver la concentration de certains.
- **Ritualisez votre usage du tableau** en l'utilisant toujours de la même façon : fixez par exemple la zone du plan de cours, celle des consignes, celle du vidéoprojecteur, celle des éléments à retenir ou des devoirs à noter. D'une manière générale, les **rituels sont sécurisants** pour les élèves à troubles du spectre de l'autisme.
- **Utilisez des cahiers plutôt que des classeurs** pour les élèves qui ont du mal à s'organiser. De même, conseillez l'agenda, en particulier pour les élèves qui ont des difficultés à se repérer dans le temps (dyschronie). Vous aurez peut-être à **vérifier la prise de note** effective des devoirs. Si vous le pouvez, doublez votre demande sur le cahier de texte numérique !
- **Fournissez des photocopies du cours** aux élèves pour qui la prise de note est un effort trop important, qui détourne du sens et produit souvent des traces erronées. Vous devrez sûrement alors aider l'élève à utiliser un surligneur pour identifier ce qui est important.
- **Évaluez l'intérêt de l'outil numérique** avec des **logiciels adaptés** (voir la rubrique « On a testé pour vous ! »), en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation. Par exemple, le logiciel de géométrie peut permettre à un élève ayant

des difficultés à manipuler les outils classiques (règle, compas...) de rentrer dans l'activité et la compréhension des concepts. Si l'usage d'un ordinateur a été reconnu utile, **posez-vous les questions : un ordinateur... Pourquoi ? Quand ? Comment ?** L'ordinateur n'est pas en soi une plus-value pour l'élève, c'est son **usage éclairé** qui peut l'être.

### → Adapter les supports et les tâches

- **Soignez particulièrement la présentation de vos documents.** Pour qu'ils soient adaptés à certains handicaps, on recommande généralement d'éviter la disposition en colonne ou de surcharger le document de schémas ou de photos. Essayez de **proposer une organisation du contenu à la fois précise et systématique, reconnaissable** d'un thème d'étude à l'autre.
- **Proposez à l'élève des fiches déjà rédigées. Les fiches de mémorisation,** avec l'essentiel à retenir, lui seront d'une grande aide tout au long de ses travaux. De même, la **correction rédigée** des exercices évitera qu'il perde du temps sur une tâche peu porteuse d'apprentissage comme celle de recopier le tableau. La littérature scientifique recommande l'utilisation d'une police en ARIAL 14.
- **Donnez les questions avant le texte** pour cibler l'attention sur des éléments précis et guider la lecture. Vous faciliterez ainsi la tâche, en particulier celle des élèves qui ont des troubles de la mémoire de travail. Autoriser également la lecture murmurée peut faciliter le décodage.
- **Contournez parfois l'écrit,** lorsque le handicap rend la lecture et/ou l'écriture très difficile. Vous pouvez utiliser des documents sonores, des activités orales, des manipulations... Toute activité achevée avec succès donnera confiance à l'élève et lui renverra une image positive de lui-même. A nouveau, **ce qui profite aux élèves porteurs de handicap est aussi une chance pour d'autres élèves** de la classe sensibles à ces stratégies pédagogiques alternatives !

### → Adapter l'évaluation

- **Garantissez l'accès à la compréhension des consignes.** Impossible de montrer un savoir-faire si l'on ne comprend pas ce que l'on nous demande. **Vérifiez auprès de l'élève** qu'il a bien intégré la consigne et proposez une **reformulation à l'oral** si nécessaire. Si vous écrivez la consigne au tableau, pensez à la lire à haute voix pour tous les élèves.
- **Essayez les évaluations alternatives** au devoir sur table. Vous pouvez privilégier une observation ciblée en classe, une présentation orale, un QCM ou l'utilisation d'un outil numérique. Ce sont autant d'occasions d'évaluer les élèves pour qui l'écrit est une barrière à l'expression de leurs savoirs.

- **N'évaluez qu'une (ou des) compétence(s) ciblée(s).** Détectez dans la copie de votre élève la présence de la **compétence évaluée.** Faites alors abstraction des autres éléments qui, bien qu'importants, ne font pas partis des critères de l'évaluation. Cela peut être le cas par exemple de l'orthographe ou de la présentation.

- **Adaptez certes, mais gardez une exigence de qualité.** Vous pouvez par exemple **supprimer un exercice, donner du temps** supplémentaire (pour le BAC par exemple, il est possible de demander un tiers-temps en plus), accepter un brouillon de recherche, une réponse sous forme de schéma ou même aider à la rédaction des idées lors de l'évaluation. Cependant, maintenez **pour les compétences ciblées** (raisonnement, méthode, etc.) un niveau d'**exigence identique** à celui demandé aux autres élèves.

- **Proposez une correction active,** basée sur les échanges, l'entraide et la banalisation de l'erreur. Organisez un **travail de correction collaboratif** : les élèves qui n'ont pas de besoin particulier progressent grâce à votre support corrigé et l'aide des autres. Cela vous libère pour fournir des éléments de correction oraux et individualisés aux élèves qui en ont le plus besoin.

## Glossaire

**AESH** : Accompagnant des élèves en situation de handicap. Adulte recruté directement par l'Éducation nationale qui accompagne l'élève concerné dans le quotidien de l'école.

**AVS** : Auxiliaire de vie scolaire. Adulte en contrat unique d'insertion (délivré par Pôle-emploi) qui accompagne l'élève concerné dans le quotidien de l'école.

**CAPPEI** : Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive. Certification de l'Éducation nationale pour la fonction d'enseignant spécialisé : un enseignant spécialisé est en mesure d'enseigner dans les structures et situations adaptées aux élèves en situation de handicap.

**CDAPH** : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Instance décisionnelle saisie par les parents, elle décide de l'orientation et du suivi des élèves en situation de handicap (notamment en ULIS).

**CPE** : Conseiller principal d'éducation. Il/elle est responsable de l'organisation et de l'animation de la vie scolaire.

**DYScalculie** : Trouble spécifique des activités numériques.

**DYSlexie/DYSorthographe** : Trouble spécifique de l'acquisition du langage écrit.

**DYSphasie** : Trouble spécifique du développement du langage oral.

**DYSpraxie** : Trouble spécifique du développement moteur. « Altération de la capacité à exécuter de manière automatique des mouvements déterminés » (Wikipédia).

**ESS** : Équipe de suivi et de scolarisation. Équipe formée autour du professeur référent, en charge d'accompagner l'élève en situation de handicap, qui assure la mise en oeuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

**LSU** : Livret scolaire unique. Outil de suivi individualisé des compétences des élèves, ce livret aide en particulier à situer les apprentissages des élèves à troubles cognitifs.

**MDPH** : Maison départementale des personnes handicapées. La MDPH accompagne la famille dans l'évaluation de la situation et élabore le PPS.

**PAI** : Plan d'accompagnement individualisé. Il vient en aide aux élèves malades.

**PAP** : Plan d'accompagnement personnalisé. Il permet aux élèves qui ont des difficultés scolaires dues à un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations pédagogiques.

**PPRE** : Programme personnalisé de réussite éducative. Il est proposé aux élèves en difficulté scolaire, non nécessairement due à un handicap particulier.

**PPS** : Projet personnalisé de scolarisation. Mis en place par l'enseignant référent entouré de l'équipe éducative au sens large (infirmier scolaire, médecin scolaire, conseiller principal d'éducation...), il cadre l'accompagnement de l'élève.

**TCC** : Troubles des conduites et des comportements. Ils combinent difficultés psychologiques, personnelles et sociales et peuvent générer chez l'élève des comportements inappropriés, voire violents.

**TED** : Troubles envahissants du développement. Ils sont caractérisés par la "triade autistique" : un déficit des interactions sociales, des comportements répétitifs et un traitement sélectif des informations.

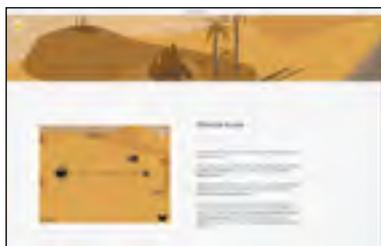
**TDAH** : Trouble de l'attention, avec ou sans hyperactivité.

**Troubles des apprentissages** : Nom générique. Ils comportent les troubles « DYS » mais aussi d'autres troubles comme les TDAH.

**ULIS** : Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Cadre collectif d'accompagnement de l'élève en situation de handicap pour garantir la mise en oeuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS). « Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en oeuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire » (Eduscol).

## ON A TESTÉ POUR VOUS !

### 4 outils numériques pour faciliter les apprentissages des élèves à troubles cognitifs.

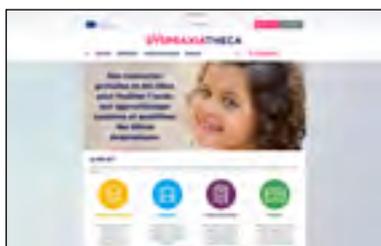


Pour accéder au jeu :  
<https://www.brume-le-jeu.fr/le-jeu/>

Pour accéder au projet DysApp dans lequel s'inscrit le jeu :  
<http://dysapp.prd.fr/>

➔ **Les six saisons de Brume**  
Un jeu tablette adaptatif et inclusif, pour accompagner les apprentissages du langage écrit

Pensé pour les dys, utile pour tous, « Les six saisons de Brume » est un jeu vidéo pour tablette permettant la pratique régulière de la motricité fine et de la planification visuo-motrice. Au travers d'activités capables de s'adapter à ses besoins, chaque élève est invité à faire preuve de stratégie, dextérité et rythme pour progresser dans cet univers onirique. Prévu pour un usage facilité en classe et basé sur des expérimentations terrain, ce jeu vise à permettre un meilleur repérage et un accompagnement adaptatif des troubles d'apprentissage liés à des troubles moteurs.



Pour accéder à Dyspraxiatheca :  
<https://www.dyspraxiatheca.eu/fr/>

➔ **Dyspraxiatheca**  
Un site Internet qui propose des ressources et outils pour les enfants dyspraxiques

Dyspraxiatheca est un site Internet regroupant des ressources et des outils pédagogiques pour faciliter l'accès aux apprentissages des enfants dyspraxiques de 6 à 15 ans. On y retrouve des modèles de leçons, des exercices, des fiches pratiques et une banque de livres en ligne personnalisables pour proposer une lecture sur-mesure aux enfants.



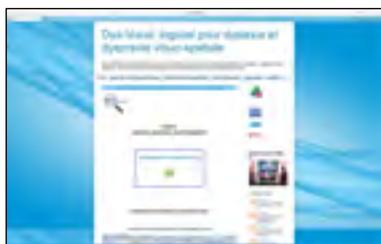
Pour accéder à la web-série :  
<https://www.association-ikigai.org/>

➔ **Tout s'arrange**  
Une web-série pour aider les enfants à comprendre les codes sociaux

« Tout s'arrange » est une web-série de 8 épisodes, réalisée par l'association IKIGAI, à destination des enfants de 8 à 12 ans qui n'intègrent pas spontanément les compétences sociales.

Ces programmes courts, ludiques et pédagogiques peuvent être visionnés en famille ou avec un thérapeute. Les scénarios ont été écrits par des parents, thérapeutes et scénaristes.

La forme a été pensée pour s'adapter aux particularités sensorielles, aux capacités d'attention et aux spécificités de communication des enfants avec autisme et notamment à leurs difficultés pour comprendre le sens figuré, l'implicite et le second degré.



Pour accéder à Dys-Vocal :  
<https://www.dyslogiciel.fr/>

➔ **Dys-Vocal**  
Un logiciel pour faciliter la lecture et l'écriture

Le logiciel Dys-Vocal permet d'adapter les textes pour faciliter la lecture des élèves dys (dyslexie et/ou dyspraxie visuo-spatiale). Il est composé de plusieurs modules : mise en forme du texte, reconnaissance vocale pour faire dicter du texte, synthèse vocale pour lire des textes et auto-complétion pour retrouver les mots (50000 mots sont intégrés). Il peut également être utilisé pour surfer sur Internet tout en adaptant les textes des pages web.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- **Conférences « Galaxie DYS et troubles de l'enfant » :**

<https://entreprise.maif.fr/entreprise/pour-une-societe-collaborative/decouvrir-nos-actions/nos-conferences-et-debats-a-part/galaxie-dys-et-troubles-de-lenfant>

- **Guide « L'Essentiel sur ... De la galaxie DYS aux troubles des apprentissages » :**

<https://entreprise.maif.fr/files/pdf/entreprise/Conferences-debats/ESSEN%20GALAXIE%20DYS%202002-2016.pdf>

## Textes et sites de référence

- **Ressources pédagogiques pour les enseignants des classes ordinaires :**

<http://eduscol.education.fr/cid61219/ressources-de-formation-a-distance-pour-les-enseignants.html>

- **Scolarisation des élèves présentant des troubles des apprentissages (TSA) sur Eduscol :**

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Handicap/46/6/TSA\\_EDUSCOL\\_225466.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Handicap/46/6/TSA_EDUSCOL_225466.pdf)

- **Scolarisation des enfants présentant des troubles envahissants du développement (TED) :**

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Handicap/38/3/TED\\_eduscol\\_226383.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Handicap/38/3/TED_eduscol_226383.pdf)

- **Scolarisation des enfants présentant des troubles des conduites et des comportements (TCC) :**

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Handicap/85/6/Formation\\_TCC\\_222856.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Handicap/85/6/Formation_TCC_222856.pdf)

- **Scolarité et Handicap - Eduscol :**

<http://eduscol.education.fr/cid47660/scolarite-et-handicap.html>

- **Formulaire Geva-Sco pour évaluer les besoins des élèves en situation de handicap :**

<https://www.cnsa.fr/documentation-et-donnees/formulaires/formulaires-geva-sco>

- **Des conseils d'adaptation en premier degré pour les élèves TSA sur le site instit.info :**

<https://www.instit.info/publication/Fiches-d-adaptation-pour-eleve-avec-tsa.html>

**MAIF.FR**

Retrouvez-nous aussi sur   

MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.  
Entreprise régie par le Code des assurances.

CYJSP-F7 - 04/2020 - Conception et réalisation : Studio Arengo pour le Studio de création MAIF.